

ECOBUAGE

PERIODE : 15 OCTOBRE AU 31 MARS

Après avoir obtenu l'autorisation d'écobuer et vérifier qu'il n'y pas d'interdiction ponctuelle liée aux conditions climatiques ou autres (arrêté préfectoral ou municipal)

1/Le responsable informe le SDIS et le Maire avant 9 heures

➔ le Maire : 05 59 34 52 34 (en priorité) ou 06 80 90 25 00

➔ SDIS 05.59.14.61.10 (communiquez l'identifiant chantier en haut à droite de l'imprimé de demande validée)

➔ Gendarmerie 05.59.34.56.00

➔ ONF 07 78 46 64 35 (si écobuage à moins de 200 m des forêts)

Mise à feu entre 8 h et 10 h – Ayez votre autorisation en cas de contrôle.

Des panneaux d'information à destination des randonneurs ou des usagers sont à votre disposition à la mairie pour garantir la sécurité de votre opération.